



www.francetravail.fr



France Travail
Île-de-France



@FTravail_IDF



Un accompagnement personnalisé renforcé

Les services de France Travail et ceux de votre agence évoluent pour renforcer la personnalisation et l'accompagnement. Les demandeurs d'emploi indemnisés bénéficient à présent de deux conseillers experts.

PARTENAIRES • SERVICES

www.francetravail.fr

Les demandeurs d'emploi indemnisés bénéficient à présent de deux conseillers experts* qui sont leurs interlocuteurs privilégiés et interviennent aux moments clés du parcours ou à leur demande.



LE CONSEILLER RÉFÉRENT indemnisation

Informe et conseille sur les sujets liés à l'indemnisation.
Permet d'anticiper les impacts de leurs changements de situation.



COURRIEL

Disponible sur l'espace personnel du demandeur d'emploi.

(rubrique : mon dossier / mes échanges avec France Travail)
réponse sous 48h ouvrées.



TÉLÉPHONE

Les demandeurs d'emploi peuvent également joindre le service indemnisation par téléphone au 3949.



LE CONSEILLER RÉFÉRENT emploi

Accompagne dans les démarches de retour à l'emploi (stratégie et technique de recherche, projet professionnel, création d'entreprise, ...)
Propose des services adaptés à leurs besoins.



COURRIEL

Disponible sur l'espace personnel du demandeur d'emploi.

(rubrique : mon dossier / mes échanges avec France Travail)
réponse sous 48h ouvrées.



ENTRETIEN

Les demandeurs d'emploi peuvent également prendre un rendez-vous en ligne depuis leur espace personnel.

i RETROUVER NOS SERVICES

www.emploi-store.fr
pour accéder aux services de France Travail et des partenaires les plus utiles à la recherche d'emploi :



www.pole-emploi.org
pour comprendre le marché du travail, connaître les tendances de recrutement, suivre les dernières actualités de France Travail :



Réseaux sociaux



Site de France Travail.fr

francetravail.fr • [France Travail TV](http://FranceTravailTV)
[Métiers porteurs](http://MétiersPorteurs) • emploi-store.fr
[Emploi Parlons Net](http://EmploiParlonsNet) • [Le Lab France Travail](http://LeLabFranceTravail)

* Les assistantes maternelles et les créateurs d'entreprises avec statuts déposés disposent d'un conseiller unique : le conseiller référent indemnisation.